



LA VERIFICATION D'OPPOSABILITE EN FRANCE D'UN JUGEMENT DE DIVORCE ETRANGER

Cette procédure ne concerne que les divorces prononcés à l'étranger, suite à un mariage célébré à l'étranger et transcrit par l'Ambassade ou le Consulat de France compétent.

Votre dossier devra être adressé par courrier à :

SERVICE CIVIL DU PARQUET DE NANTES
Quai François Mitterrand
44921 NANTES cedex 9

LISTE DES PIECES A JOINDRE A VOTRE REQUETE

- Copie intégrale (datant de moins de trois mois) de votre acte de mariage à demander au Service Central d'Etat Civil du Ministère des Affaires étrangères et européennes:
 - par courrier : Service Central d'Etat Civil – 44941 NANTES cedex 9
 - **ou** par internet : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali>
- Copie intégrale récente (datant de moins de trois mois) de votre acte de naissance, et copie intégrale de l'acte de naissance de votre ex-conjoint(e) (*uniquement s'il (elle) est aussi de nationalité française*)
- Copie de votre carte nationale d'identité française en cours de validité
- Copie intégrale du jugement de divorce en langue étrangère
- Traduction en français du jugement de divorce effectuée par un expert judiciaire et légalisée par un notaire
- Justification du caractère définitif et exécutoire de la décision. Si cette mention ne figure pas sur votre jugement de divorce, vous devez demander au tribunal qui a prononcé la décision d'apposer cette mention
- Justification de l'adresse de chacun des époux **lors de la procédure de divorce** (quittance de loyer, facture téléphonique ...) ; si vous n'êtes plus en possession de ces documents, établir une attestation sur l'honneur
- Courrier-type ci-joint à compléter

NOM : , **le**
Prénom (s) :
Adresse :

Téléphone :

Monsieur le Procureur de la République
Service civil du Parquet
44921 NANTES cedex 9

OBJET : Vérification d'opposabilité en France d'une décision de divorce prononcée à l'étranger et publicité à l'état civil.

Monsieur le Procureur de la République

Je vous prie de bien vouloir vérifier l'opposabilité en France de la décision ci-jointe et d'en faire assurer la publicité en marges de mes actes de l'état civil.

Je vous précise que j'ai contracté mariage à :

Ville : _____

PAYS : _____

Et que le jugement de divorce a été rendu le :

Date : _____

Par **Tribunal** : _____

Veillez agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature :

Liste des pièces jointes :

-
-
-
-